



Je suis en coloc avec mon frère qui fume dans sa chambre

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 27 novembre 2009

Je suis en coloc avec mon frère qui fume dans sa chambre, l'odeur entre dans ma chambre et m'insupporte, mes vêtements sentent mauvais, et cela me réveille même au milieu de la nuit, que puis-je faire pour lui interdire de fumer (sachant qu'il dit qu'il a le droit de tout faire dans sa chambre et qu'aucun dialogue n'est possible) ?

Avez vous des solutions ? situations comparables ? Merci.

Réponse :

L'interdiction de fumer, dont les conditions sont prévues à l'article R. 3511-1 du code de la santé publique, ne s'applique pas dans les lieux d'habitation privée. De plus toute relation de voisinage est de nature à causer des troubles, qui, s'ils ne dépassent pas les limites de l'acceptable, doivent être soufferts sans recours possible.

En ce qui vous concerne, le dialogue avec votre frère paraît la solution la plus adéquate, mais si vous ne parvenez pas à vous entendre, il faudra vous résigner à prendre une location soit seul soit avec un co-locataire non fumeur.